



Fermeture du collège

publié le 13/03/2020

Jeudi 12 mars 2020, la Président de la République a annoncé la fermeture des collèges "jusqu'à nouvel ordre" et ce à compter du lundi 16 mars 2020.

Les élèves ne seront donc plus accueillis mais une permanence de l'équipe de direction (Principal et Principal adjoint) et administrative (secrétaire de direction, gestionnaire et directeur adjoint de la SEGPA) est assurée durant cette période de 8h10 à 17h.

La continuité pédagogique (cours, devoirs maisons, évaluations...) se fera par l'intermédiaire de Pronote (I-CART) outil par lequel les enseignants resteront en lien avec les élèves. Durant, cette période, il est important que les élèves utilisent ces moyens pour travailler en autonomie. Leur sérieux et leur investissement sont indispensables notamment pour les élèves de 3ème. Nous comptons sur votre aide et votre accompagnement auprès de vos enfants afin de relayer la nécessité de continuer à travailler.

En plus de cet outil, le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance), met à disposition gratuitement le dispositif

« Ma classe à la maison-collège ».

L'inscription se fait sur le lien suivant : <https://college.cned.fr/login/index.php>

Un courrier aux parents a été remis aux élèves présents cette après-midi. Il est également disponible sur Pronote. Après le départ des élèves ce jour, vous pourrez continuer à consulter le site du collège et Pronote pour obtenir toutes les informations nécessaires. Le collège reste joignable par téléphone, par mail et dans le cadre de la permanence administrative.

Rappel : adresse mail du collège ce.0160882x@ac-poitiers.fr . Merci de n'utiliser que cette adresse mail.

Rappel : N° téléphone collège 05.45.39.54.54

L'ensemble des personnels de l'établissement se mobilise afin de dépasser collectivement ce moment particulier et difficile.

L'équipe reste à votre disposition.

Cordialement,

Isabelle Bégué, la Principale

Documents joints

 20200305-faq-cned-classes-virtuelles-2 (PDF de 419.1 ko)

 coronavirus-comment-mon-enfant-continue-t-il-apprendre-en-cas-de-fermeture-de-son-cole-ou-de-son-etablissement-scolaire-51392-2 (PDF de 54.7 ko)

 coronavirus-comment-mon-enfant-continue-t-il-apprendre-s-il-doit-rester-la-maison-51389-0-2 (PDF de 178.6 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.